

## SEANCE DU 31 AOÛT 2021

L'an deux mil vingt et un  
Le 31 août à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs LORSUNG Pascal, MOUTARD Michel, LEVÊQUE Richard, MARCHETTI Cyril; HUGEROT Florent, MASURE Bertrand, BEAUFORT Constant, BILLON Edouard, Mme MOYAT-JAURY Annie

Absent excusé : Mr LECLERC Jean-Paul,

Monsieur BILLON Edouard a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### ***Même Séance***

#### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire excuse Monsieur PEON du SDDEA qui, ne pouvant présenter l'intégralité de sa simulation en 3D pour le projet Seine, a préféré annuler son intervention.

### ***Même Séance***

#### **MODIFICATION BUDGETAIRE POUR SOLDER UNE FACTURE**

Madame le Maire EXPLIQUE au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter les modifications budgétaires suivantes afin de solder la facture DOSSOT, à savoir :

Chapitre 020 article 020 - 1 000 €

Chapitre 23 article 231 + 1 000 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE les modifications budgétaires et charge Madame le Maire de procéder au mandatement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **MODIFICATION BUDGETAIRE POUR SOLDER UNE FACTURE**

Madame le Maire EXPLIQUE au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter les modifications budgétaires suivantes afin de solder plusieurs factures en rapport avec la salle socio-culturelle, à savoir :

Chapitre 020 article 020 - 4 200 €

Chapitre 23 article 231 + 4 200 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE les modifications budgétaires et charge Madame le Maire de procéder au mandatement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **MODIFICATION BUDGETAIRE POUR SOLDER UNE FACTURE**

Madame le Maire EXPLIQUE au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter les modifications budgétaires suivantes afin de mandater plusieurs factures, à savoir :

Chapitre 21 article 2131 - 4 000 €

Chapitre 23 article 231 + 4 000 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE les modifications budgétaires et charge Madame le Maire de procéder au mandatement de ces factures.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **NUMEROTATION D'UN BÂTIMENT VITICOLE CHEMIN DU ROULIS**

Madame le Maire rappelle qu'elle a été sollicitée par la propriétaire d'un bâtiment viticole pour l'attribution d'un numéro d'habitation, celui-ci étant indispensable pour être relié à la fibre.

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le numéro 2 au Bâtiment viticole.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **DEVIS POUR LA PROTECTION DES SPOTS DEVANT L'EGLISE SAINT-FELIX**

Dans le cadre de l'illumination de l'église Saint-Félix, quatre spots avaient été installés. Il s'avère que leurs positionnements risquent d'être source d'incidents.

De ce fait, il a été décidé de poser des coffrets de protection tant pour les personnes que pour le matériel. Le Conseil Municipal a décidé de faire appel à un professionnel pour les réaliser.

TRADI'METAL a répondu à cette sollicitation et présente un devis pour 4 protections d'un montant de 1.240,00€ H.T. soit 1.488,00 € T.T.C. la pose étant effectuée par nos soins.

Le Conseil Municipal CHARGE le Maire de signer le devis correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **ECHANGE GFA DES OUCHES / COMMUNE DE POLISY**

A la faveur des travaux réalisés sur les chemins ruraux de la commune, il s'est avéré que les aménagements du chemin rural privé dit « du Fond de Val Vilaine » - réalisés en leurs temps - l'avaient été en dehors de son emprise.

Pour régulariser cette situation, la commune de POLISY a sollicité le GFA DES OUCHES, représenté par Mr Alain GOUSSARD, pour procéder à l'échange des parcelles suivantes : ZB 43 & ZB 45.

Le Conseil Municipal :

CHARGE Mme le Maire de faire réaliser les documents de modifications cadastrales nécessaires à ces rectifications.

CHARGE Mme le Maire de se rapprocher de l'étude notariale de Maître GAUTHIER Clémence à Les Riceys.

PRECISE que les frais seront à la charge de la Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

#### **INTERVENTION DU COUVREUR SUR TOITURE EGLISE SUITE A DEGATS DES EAUX PLUVIALES**

A l'occasion d'une visite à l'église, le 23 juillet 2021, dans le cadre de l'opération 1 Jour 1 Eglise, Mme le Maire s'est rendu compte de coulures sur le mur nord, qui n'existaient pas le 8 juillet 2021, date du tournage d'un film dans ladite église.

Elle a immédiatement contacté le couvreur, qui était en travaux sur la commune, pour lui demander d'intervenir et de faire le nécessaire le plus rapidement possible.

Compte-tenu de l'urgence, l'Entreprise CM Bâtiment a constaté l'origine du sinistre et a pris les dispositions temporaires pour y remédier.

Un devis nous a été établi pour un montant de 2 070,00 € HT soit 2 484,00 € TTC.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer le devis et de faire ordonner les travaux et d'effectuer une déclaration auprès de GROUPAMA.

### ***Même Séance***

## **ACCORD DE PRINCIPE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN POINT DE VUE SUR LES HAUTS DE DAME NESLES**

Madame le Maire fait savoir que lors de la visite de la Commission UNESCO présentant Polisy et ses spécificités, a germé l'idée de créer un point de vue sur Les Hauts de Dame Nesles.

Cette proposition a également été présentée lors d'une réunion animée par Monsieur Vincent MARTIN et Monsieur STRUDA de l'Office du Tourisme du Barséquanais dans le but créer une route des sites remarquables de notre territoire mêlant entre autres tourisme et œnologie.

Le Conseil Municipal a donné son accord de principe à ce projet qui valoriserait notre Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

## **QUESTIONS DIVERSES**

Vente de l'ancienne école : Madame le Maire fait savoir que la famille DUSSART ne donne pas suite.

Signalétique Mairie et Salle Socio-Culturelle : Nous sommes dans l'attente du devis.

Madame le Maire donne lecture du courrier d'un riverain de la Grande Rue.

Monsieur Florent HUGEROT fait savoir que le second passage de la faucheuse a été effectué

L'agent des Services Techniques ne peut plus ni tondre ni accéder au second lavoir, une voiture étant continuellement garée sur le passage communal entre les 41 et 43 Grande Rue.

Il est signalé un problème en Envers de Val Vilaine : l'eau coule dans le champ de M. Claude Billon. A revoir avec M. Defaix et les Ets Dossot.

Il n'est pas donné une suite au projet de l'ONF de l'état d'assiette 2022 pour la parcelle n°5 d'une surface de 2,7 Hectares.

Madame Annie MOYAT-JAURY demande que les talus près du cimetière soient nettoyés

Le 2 octobre prochain, notre troisième Adjoint, Monsieur Edouard BILLON se mariera en l'Eglise Saint Félix. A cette occasion, un coup de propre sera effectué par nos soins, charge aux familles des mariés d'y faire le ménage complet.

Madame le Maire communique les dates des prochaines élections de 2022 soit :

Présidentielles : Les 10 et 24 avril 2022

Législatives : Les 12 et 19 juin 2022

Madame le Maire avait approché le Chef de Corps des pompiers de Balnot-sur Laignes en vue de conventionner avec le CPI. Madame le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint vont se rapprocher de M. Eric Fournier, Maire de Balnot, pour connaître la suite réservée à cette demande.

La séance a été levée à 22h00